

l'univers pour se renseigner sur des conditions que connaît déjà très bien le ministère.

L'honorable D.-O. L'ESPÉRANCE: Je représente, honorables collègues, une division dont la population vit du produit de la pêche. C'est pourquoi le sénat a droit de connaître mon opinion sur le bill à l'étude.

Je partage d'assez près l'avis du très honorable sénateur (le très honorable M. Meighen), que l'office constitué sous l'autorité de ce bill s'avérera à peu près inutile. J'ignore quelles sont les conditions dans les Provinces maritimes, mais je connais la situation en Gaspésie où la maison la plus importante de poisson mariné et séché, la compagnie Robin, Jones & Whitman, autrefois la firme Charles Robin et Compagnie, exerce son commerce. La semaine dernière je me rendais sur les lieux et à ma grande surprise j'ai appris que pour la première fois depuis un siècle et demi les marchands ont averti les pêcheurs qu'ils n'achèteront pas de poisson cette année. La maison Robin, Jones & Whitman n'a pas été aussi catégorique et a remis sa décision à juillet. En dehors de Percé, centre industriel très important des pêcheries il y a 25 ou 50 ans, il n'existe aujourd'hui aucun pêcheur. Jamais encore nous n'avions vu pareilles conditions.

Je ne reproche pas au Gouvernement de chercher à parer aux conditions actuelles, mais je dis qu'il n'y arrivera guère de cette façon. La plupart des offices institués ainsi n'ont pas d'autre utilité que de dispenser le ministre à la tête d'un ministère d'attaquer le problème. Après la nomination des membres de ces organismes il faut attendre la déposition de leurs rapports, et d'ici là les pêcheurs crèveront de faim.

Le bill vise à assister l'industrie du poisson de conserve, mais nous sommes d'avis que le poisson de conserve ne saurait aujourd'hui s'emparer des marchés. On veut du poisson frais. C'est ce qui explique en partie pourquoi le poisson de conserve ne se vend pas. Dans les circonstances il vaudrait beaucoup mieux, semble-t-il, abaisser les taux de transport du poisson frais. A Montréal et à Québec, le filet de morue vaut de 12 à 20 cents la livre, mais le pêcheur en reçoit moins de 1 cent la livre. Quelle est la raison de cette marge, si ce n'est le coût de transport? Nous devrions nous occuper d'abaisser ces taux de transport et améliorer les conditions de marché pour le poisson frais.

L'honorable M. DANDURAND: Encore une fois, le poisson de conserve est destiné aux marchés étrangers, et non aux marchés domestiques. L'honorable sénateur a parlé de poisson frais. Or ce produit est périssable et ne saurait se conserver longtemps. Très souvent le pêcheur habite un petit village

L'hon. M. DANDURAND.

privé de tout entrepôt frigorifique. De plus, le poisson frais se vend au Canada, et notre marché en déborde déjà. Il s'agit de remédier à cet état de chose en stimulant les exportations de poisson de conserve. L'une des raisons de l'inondation du marché de poisson frais vient de ce que le pêcheur, incapable de vendre son produit, s'est adressé à ce marché. Nous voulons porter les producteurs à s'adresser aux marchés étrangers. De cette façon l'industrie du poisson de conserve et celle du poisson frais y trouveraient leur compte. A tout événement, ce sont là autant de questions que pourrait résoudre le comité, où nous pourrions entendre des représentants des Provinces maritimes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

L'honorable M. DANDURAND: Je propose que le bill soit renvoyé au comité de la banque et du commerce. Il devrait se réunir, je crois, dès 11 heures de l'avant-midi, demain. Je prierais le président du comité de régie interne de voir à tenir sa séance à une autre heure afin de céder sa place au comité de la banque et du commerce.

Le très honorable M. MEIGHEN: On fait très bien de renvoyer ce bill au comité de la banque et du commerce. Je reçois justement aujourd'hui du comité des pêcheries de la chambre de commerce de Lunenburg un message d'opposition à cette mesure. Je remettrai le télégramme au président du comité de la banque et du commerce, qui pourrait sans doute inviter par message télégraphique le comité de Lunenburg à se faire représenter devant notre comité.

L'honorable M. DANDURAND: J'apprends que la chambre de commerce d'Halifax nous a adressé un télégramme...

Le très honorable M. MEIGHEN: Celui-ci vient de Lunenburg.

L'honorable M. DANDURAND:...et qu'un de ses représentants est en route pour Ottawa.

L'honorable M. BALLANTYNE: J'ai reçu un télégramme d'un grand spécialiste du sénat en la matière, l'honorable sénateur de Lunenburg (l'honorable M. Duff), qui s'oppose énergiquement au bill. J'ai même reçu deux télégrammes.

(La motion est adoptée.)

BILL SUR LES SECRETS OFFICIELS

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable RAOUL DANDURAND propose la 2e lecture du bill n° 92 intitulé loi sur les secrets officiels.